

(1) N° B/971/A.I/I4

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage :

Objet :
Voorwerp :

S/Chef Gahuriro Wenceslas

à

R U G A R A M A



Monsieur le S/Chef,

Le nommé KAMARANDE de l'umulenge Mweru a la garde des champs de son neveu SERUBUNGO- Celui-ci est parti au Congo et a été condamné par le tribunal de Masisi à payer une dette de 6.000 frs plus 30 frs de frais. Je vous prie de signifier à KAMARANDE que les champs seront vendus dans un mois si SERUBUNGO n'est pas venu apporter la preuve qu'il a payé sa dette.-

L'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL ASSISTANT

GILLET.A